

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

Le Maire ouvre la séance à 18H20

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, LEVIEL, JACQUET, MERVAILLE, ROUX, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :	Mme CHATEAU	à	Mme CAILLAUD
	Mme BOUTEILLER- DESCHAMPS	à	Mme LAGRANGE-MARTINET
	Mme MONNOT	à	Mme LEVIEL
	M. TRIFFAULT- MOREAU	à	Mme DIERICKX
	Mme VIAL	à	M. FAIVRE
	M. FEVRE	à	M. FALCE

Pendant son absence de séance :

M. VUITTENEZ	à	Mme MERVAILLE
--------------	---	---------------

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, le Maire souhaite rendre hommage aux victimes de la catastrophe de l'AUDE, suite aux inondations dévastatrices et imprévisibles qu'a subi ce Département, ainsi qu'à celles de MARSEILLE, suite à l'effondrement d'immeubles.

Il évoque également l'incendie de l'entreprise RTP et précise que la Ville apportera tout son soutien afin de permettre à cette Société de pouvoir rapidement reprendre son activité.

Le Maire informe enfin de l'obtention du Label 4 Fleurs au concours des Villes et Villages Fleuris, pour la 29^{ème} année consécutive et annonce qu'il organisera prochainement un petit événement pour fêter cette récompense et féliciter l'ensemble du personnel ayant contribué à cette réussite.

Il poursuit en annonçant que l'exposition « Hier, aujourd'hui, demain » est un véritable succès avec déjà plus de 6 000 visiteurs depuis son ouverture.

Il aborde ensuite la Vente des Vins en dévoilant les présidentes et présidents, les associations retenues avec notamment l'institut Pasteur contre le cancer chez les enfants et l'Association ASMAE Sœur Emmanuelle. Il évoque la qualité exceptionnelle des blancs et des rouges de cette année et précise que les recettes de la vente permettent les travaux d'aménagement de l'hôpital. Les travaux à venir s'élèvent de 50 millions d'euros et c'est aussi plus de 128 millions qui seront investis au total.

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. THOMAS fait remarquer que sa demande d'avoir un rapport plus complet sur les dossiers d'apprentissages n'a pas avancé.

En réponse, Mme RAKIC lui dit qu'il lui sera transmis dès demain.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – RAPPORTS ANNUELS ET BILANS D'ACTIVITES 2017

(rapporteur : M. SUGUENOT)

M.THOMAS souhaite savoir si une commission de suivi des DSP de l'agglomération sera mise en place.

En réponse, le Maire lui précise que celle-ci est déjà composée et qu'elle se réunira d'ailleurs très prochainement pour la DSP de la baignade naturelle.

M. THOMAS aimerait une présentation par quartier des actions du CCAS et enchaîne ensuite avec le SIVOUBEM pour lequel Il s'interroge sur la somme allouée au titre du démoussage de la toiture de l'Hôtel-de-Ville.

Le Maire rappelle que l'Hôtel-de-Ville est un ancien couvent très caractéristique du patrimoine beauinois, un lieu touristique important admiré par de nombreux touristes chaque année, étape du Visiotrain, il accueille également des activités culturelles avec notamment la salle de lecture des archives.

M. THOMAS remarque que le chiffre d'affaires de la SPL BEAUNE congrès est positif pour 2017 et demande des précisions pour l'année 2018.

M. CHAMPION explique que cette année le taux d'occupation de la SPL à cette date est de 132 jours, ce qui est un très bon résultat, auquel il faut ajouter les journées de montage et de démontage. Il explique également que le chiffre d'affaires varie d'une année sur l'autre en raison des journées du lavage qui ont lieu tous les deux ans, ce qui devrait à terme évoluer, les organisateurs voulant annualiser l'évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- par 34 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2017 :
 - de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud
 - des Délégués des services publics : Assainissement Eau Potable, Collecte des ordures ménagères, Baignade naturelle, Étangs d'Or, Transports publics, urbains, scolaires et à la demande et Crèche de CHAGNY,
 - du Centre Communal d'Action Sociale.
- à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2017 du SIVOUBEM,
- par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2017 de la SPL BEAUNE Congrès,

RAPPORT 3 – TARIFS MUNICIPAUX « MOMES ET MERVEILLES » - 2018/2019

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Avant de procéder au vote le Maire et Mme CAILLAUD précisent que ce festival est un véritable succès.

Mme CAILLAUD fait même remarquer que depuis 2014, la fréquentation du public a doublé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la mise en place d'une programmation jeune public à la Lanterne Magique dans le cadre de la manifestation « Mômes et Merveilles – 2018/2019 »,
- fixe les tarifs d'entrée pour les différents types de public :
 - ➔ pour les séances scolaires :
 - ✓ pour le public scolaire et périscolaire (écoles élémentaires et maternelles, associations de parents d'élèves, crèches, adhérents des Espaces beaunois) de la Ville et des communes membres de la Communauté d'Agglomération : 5 €/ enfant,

- ✓ dispositions complémentaires pour les accompagnateurs sous réserve de la présence d'un ou plusieurs enseignants pour les écoles, en fonction du nombre d'enfants à encadrer.
 - 1 accompagnateur gratuit pour 5 enfants de moins de 3 ans
 - 1 accompagnateur gratuit pour 10 enfants de plus de 3 ans

➔ pour les séances tout public :

- ✓ pour le public – Tarif – de 12 ans 6 €
- ✓ pour le public – Tarif + de 12 ans 9 €

➤ fixe les tarifs d'entrée pour le spectacle intitulé « Les Aléas à Léon » ainsi :

- ✓ Jeunes (– de 18 ans) gratuité
- ✓ Adulte 5 €

- décide de confier la gestion de la billetterie à l'Office de Tourisme BEAUNE et Pays Beaunois au comptoir et en ligne, pour l'ensemble des spectacles,
- approuve la mise en place de partenariat avec des entreprises privées afin de permettre un soutien financier de ce festival,
- autorise le Maire à signer tout document ou convention à intervenir dans le cadre du festival.

RAPPORT 4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU COMITE DE BEAUNE-NUITS-ST-GEORGES DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR -SMLH-
 (rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à la Société des membres de la Légion d'Honneur- Comité de BEAUNE–NUITS-SAINT-GEORGES, afin de contribuer au remplacement de leur drapeau,
- note que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

RAPPORT 5 – MODIFICATION DU TARIF DES INSCRIPTIONS DES EQUIPES SENIORS -24 HEURES DE BEAUNE
 (rapporteur : M. VUITTENEZ)

M. VUITTENEZ indique que le budget des 24 Heures de BEAUNE est géré de manière extrêmement fine, le poste de dépense le plus important étant celui des lots. Cette augmentation portée par les coureurs représente pour un équipage, 2 € par participant.

En réponse, M. THOMAS accepte cette hausse car cette course reste ouverte au plus grand nombre et les équipes jeunes ne sont pas impactées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de modifier le tarif des inscriptions des équipes seniors des 24 Heures de BEAUNE, intégré à ceux existants gérés par la Direction des Sports, comme suit :

- Inscriptions (par dossier)
Equipages autres catégories..... 275 € TTC

- prend note que les autres tarifs liés à la manifestation restent inchangés et feront l'objet de la délibération annuelle fixant les tarifs des différents services municipaux.

RAPPORT 6 – AUTORISATIONS D'OUVERTURES DOMINICALES

(rapporteur : Mme DIERICKX)

Avant de procéder au vote, le Maire rappelle que, même si la loi autorise jusqu'à 12 ouvertures dominicales, la Ville de BEAUNE n'en propose que 5 par an, car le repos dominical est important pour les salariés, mais également pour les commerçants indépendants, qui ont moins de marge de manœuvre que les grosses entreprises, en terme de rotation de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de porter la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail pour l'ensemble des branches d'activités de BEAUNE, à 5 dimanches pour l'année 2019, aux dates suivantes : 13 janvier, 17 novembre, 15, 22 et 29 décembre,
- décide de corriger la délibération adoptée le 19 octobre 2017, en substituant, à titre exceptionnel, à la date du 14 janvier, celle du 30 décembre 2018

RAPPORT 7 – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU- DE BEAUNE

(rapporteur : M. BECQUET)

M. BECQUET explique que la Ville de BEAUNE est entrée dans une phase charnière du P.L.U. Avec l'achèvement du diagnostic, s'ouvre un cycle de consultation.

Il tient à rappeler que durant toute cette période, les habitants ont été associés à la concertation par différents biais (réunions publiques, mise à disposition d'un registre de recueil, publication dans la presse locale, etc.)

Le Maire quant à lui, félicite les équipes des services techniques, autour de M. BECQUET, portant cet important dossier qui représente un travail considérable puisqu'il s'agit de structurer l'ensemble de la ville pour les décennies à venir. Tous les enjeux sociaux, économiques, écologiques sont abordés.

M. THOMAS qui a participé à l'élaboration du P.L.U en se rendant notamment aux ateliers citoyens, a trouvé captivant de voir l'intérêt et les questions des habitants.

Il poursuit en s'interrogeant sur le coefficient biotope citant l'exemple des futurs parkings.

Le Maire répond qu'ils seront végétaux, sans bitume.

M. BECQUET confirme que la Montagne est en zone biotope. Les zones économiques auront quant à elles des prescriptions environnementales fortes (espaces verts, parkings végétalisés, plantation d'arbre toutes les 5 places).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide le bilan de la concertation tel que présenté ;
- arrête le projet de P.L.U. présenté et qui sera annexé à la délibération prise à cet effet.

Départ de M. VUITTENEZ (19h05)

RAPPORT 8 – VENTE DE 5 PLACES DE STATIONNEMENT AU PARKING ST-ETIENNE

(rapporteur : M. BECQUET)

Avant de procéder au vote, M. THOMAS s'interroge sur le fléchage de la recette de la vente des 5 places de stationnement du parking Saint-Etienne.

Le Maire lui répond que celle-ci sera affectée à des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise la cession de 5 places de stationnement (n° 8, 9, 10, 11 et 12 du lot 40 du volume 2) au parking Saint-Etienne, au profit de la SAS Les Tonneliers, pour un montant global de 90 000 €,
- décide que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- note que sur 41 emplacements de stationnement mis à la vente, 17 resteraient donc encore disponibles,
- autorise le Maire, en application de l'article L.2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de passer dans les mêmes conditions les cessions des places encore disponibles,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la gestion de ce dossier.

RAPPORT 9 – TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le choix de l'opérateur de télétransmission ATEXO,
- autorise le Maire à signer l'avenant 3 à la convention pour la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité,

- autorise le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la convention initiale, liés aux évolutions technologiques et/ou réglementaires sans incidences financières.

RAPPORT 10 – DEFINITION DES MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES DES TRANSFERTS DE BIEN DES ZONES D'ACTIVITE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'effectuer un transfert en pleine propriété des biens immobiliers des Zones d'Activités Economiques, afin de faciliter les cessions futures de l'ensemble des terrains selon les modalités financières et patrimoniales validées par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, réuni le 24 septembre 2018,
- adopte en termes identiques la délibération présentée au Conseil Communautaire du 24 septembre 2018 en accord avec les dispositions de l'article L5211-17 du CGCT dont les modalités de transfert se résument ainsi :
 - ✎ Les biens du domaine public de toutes les zones transférées à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud -CABCS- sont mis à disposition gratuitement,
 - ✎ La CABCS est autorisée à procéder à la cession des terrains figurant en annexe 1 de la délibération du 24 septembre 2018,
 - ✎ L'évaluation du prix de cession se fera selon le coût réel. Celui-ci est composé des sommes des dépenses antérieurement engagées par la Commune, déduction faite des recettes perçues ;
 - ✎ La cession des biens concernés par le transfert en pleine propriété fera l'objet d'un acte dont la signature par la CABCS sera autorisée par une convention entre la Commune concernée et la Communauté d'Agglomération qui visera à s'assurer que le prix de vente définitif soit conforme au mode de calcul développé ci-avant, et respectera l'équilibre financier du budget annexe propre à la zone concernée, ainsi que, les intérêts financiers de chacune des parties, notamment la valorisation patrimoniale projetée par la Commune,
 - ✎ Le paiement du prix par la Communauté d'Agglomération à la Commune n'interviendra qu'au moment de la vente effective des terrains aux opérateurs économiques.
- approuve les termes de la convention ci-dessus évoquée,
- autorise le Maire à signer toute convention et tout document à intervenir dans ce cadre

RAPPORT 11 – DECISION MODIFICATIVE - MOIS D'OCTOBRE - NOVEMBRE 2018

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

Départ de Mme BELISSANT-REYDET (19h25)

Retour de M. VUITTENEZ (19h55)

RAPPORT 12 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

(rapporteur : M. SUGUENOT)

En premier lieu, le Maire tient à remercier le groupe Beaune en Marche pour les propositions envoyées en amont du Conseil Municipal.

Il indique que le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote.

Le Maire ouvre une parenthèse sur le contexte national pesant, en rappelant que depuis 2014 les dotations de l'Etat aux collectivités ne cessent de diminuer, ce qui rend de plus en plus difficile l'élaboration du budget de la Ville. Néanmoins, Beaune, avec le maintien de ses ressources réussira à présenter au mois de décembre un budget primitif équilibré.

Il explique que la demande constante d'effort du Gouvernement aux collectivités locales apparaît de plus en plus contestable car ces dernières représentant 20% des dépenses publiques et en contrepartie elles ont réalisé 50% de la contribution au redressement des comptes publics.

Le Maire affirme que les communes sont désormais à l'os, leurs marges de manœuvre étant aujourd'hui quasi nulles.

Evoquant le contrat d'évolution des dépenses que l'Etat souhaite faire signer aux régions, départements, communes ou EPCI, il explique que beaucoup l'ont refusé, ce qui prouve bien qu'une défiance vis-à-vis de l'Etat s'installe.

Comme le Président de l'Association des Maires de France, le Maire rappelle que « les communes ne sont ni des filiales, ni des succursales de l'Etat ; elles s'administrent librement ».

A cela s'ajoute la hausse des taxes sur le carburant qui vont générer d'importantes manifestations prochainement, ainsi que la réforme de la taxe d'habitation. Il indique d'ailleurs que ce sera la première fois que la Ville va voter son budget en décembre sans connaître les décisions de l'Etat sur les diverses dotations.

Le Maire déplore la perte d'autonomie des collectivités ce qui conduira à terme à une perte du lien avec la population.

Après avoir fermé sa parenthèse sur le contexte national et malgré toutes ces difficultés, le Maire souligne que la Ville de Beaune se bat pour présenter une situation financière saine avec un coût de la dette en diminution, une maîtrise des dépenses de fonctionnement (baisse de 5%) ainsi qu'une gestion des emprunts rigoureuse.

Le maire poursuit en annonçant que dans les perspectives 2019 l'investissement de la rocade continue.

M. BECQUET précise que la nouvelle phase d'aménagement se situe entre la rue Gambut et le carrefour de Challanges. Il insiste notamment sur le développement des liaisons douces avec la création de pistes cyclables et la création d'espaces verts.

Le Maire ajoute que la rocade va changer totalement la Ville de BEAUNE, y compris le visage du faubourg Madeleine. Le projet d'aménagement de la place Madeleine va se faire dans une configuration différente de celle envisagée initialement.

Le Maire explique ensuite vouloir « muscler » quelques services en 2019, notamment le service parcs et jardins en vue d'assumer convenablement la gestion des nouveaux espaces verts de la Cité des Vins.

Il conclut en confirmant que les travaux de la piscine et du tennis vont avoir lieu et que le budget du CCAS sera toujours important car le vieillissement de la population est une cause à défendre.

M. BOUILLET explique que le rapport est mieux construit, mais s'étonne qu'il laisse une aussi grande part au contexte national par rapport à la situation et aux perspectives de la Ville de BEAUNE.

Il s'interroge ensuite sur l'origine de la baisse des charges de fonctionnement et aimerait de ce fait avoir une idée des coûts liés aux transferts vers la communauté d'agglomération.

M. BOUILLET reconnaît la volonté de la Ville d'essayer d'améliorer et de sécuriser la dette. Néanmoins, il regrette que rien ne soit dit dans les recettes du budget principal sur l'augmentation des taxes.

M. BOUILLET remarque que les investissements ces trois dernières années sont d'un total global assez faible, mais convient qu'il est préférable de réduire la dette et comprend que les budgets sont contraints.

Il poursuit en évoquant la Cité des Vins et s'interroge sur les coûts de fonctionnement de celle-ci même. S'il explique ne pas être inquiet car il y a des investisseurs privés, il souhaiterait néanmoins être destinataire des études.

Le Maire le rassure en lui disant qu'ils seront très faibles pour la ville. Ils seront essentiellement liés à l'entretien des espaces verts. Il rappelle que le fonctionnement sera à la charge du BIVB pour le centre d'interprétation, qui est le principal bénéficiaire de la partie publique.

M. BOUILLET propose plusieurs projets pour l'avenir. Il demande la création d'un Skate Park et d'un parcours de santé sénior. Il aimerait organiser une action simple, l'opération « un peu de nature pour mon trottoir » et « les remparts de la culture ».

Enfin, il insiste sur la mise en œuvre d'un « plan école », il considère qu'il ne faut pas se satisfaire d'un TNI ou VNI par école, mais il en faudrait un par classe. Il ajoute qu'il faut améliorer l'ergonomie des sièges dans certaines classes (siège en bois rattaché au bureau avec encrier central).

En conclusion, M. BOUILLET préférerait revenir sur « les investissements vitrine » pour développer les investissements de la vie quotidienne des beaunois et dessiner un quotidien nouveau.

Le Maire approuve le projet du Skate Park, concédant que les structures ont vieilli.

Concernant le parcours de santé, il précise qu'il est tout à fait d'accord et qu'il peut même lui confier. Il s'agit d'ailleurs d'une vieille idée portée par le groupe majoritaire qui avait commencé à mettre en place une telle structure mais n'avait pas été suivi par les tutelles de la santé.

Mme RAKIC ne partage pas l'analyse de M. BOUILLET au sujet des écoles. Elle précise que la Ville de Beaune consacre chaque année plus d'1.5 million d'euros dont 40 000 € d'équipement numérique.

Elle indique que les technologies ont évolué et que la Ville va équiper les écoles avec de nouveaux matériels. Elle ajoute qu'en juin prochain toutes les salles seront équipées de vidéoprojecteurs selon la demande des enseignants. Une enveloppe supplémentaire de 8000 € par an est votée pour l'achat par exemple de caméras numériques.

Elle conclut en rejoignant la remarque de M. BOUILLET sur les sièges, mais tient à préciser qu'il existe déjà un programme de renouvellement du mobilier. La Ville de Beaune refait deux classes par an.

M. THOMAS estime qu'il faut fixer les priorités selon les contraintes financières mais aussi climatiques. Il faut selon lui intégrer la lutte contre les dérèglements climatiques dans la réflexion.

Il souscrit à l'analyse du contexte national faite par le Maire et ajoute que les collectivités sont dans le flou complet. M. THOMAS explique que la Ville de Beaune peut néanmoins s'appuyer sur son dynamisme, ce qui permet une relative stabilité.

Il remarque que les ratios d'endettement se sont améliorés, mais précise qu'il faut rester attentif aux emprunts structurés qui représentent encore près de 13%.

M. THOMAS juge qu'il faut répondre aux trois urgences du moment.

Il évoque en premier lieu de l'urgence sociale, qui est aussi une urgence économique. Selon lui, cela s'appuie sur un service public local présent, efficace et de qualité. Il faut que la Ville reste attentive au pouvoir d'achat des beaunois.

M. THOMAS préconise pour le budget de la Ville, de stabiliser les tarifs municipaux et d'aider les associations, en particulier celles qui œuvrent dans les quartiers et celles qui ont un objet à vocation écologique.

Il poursuit sur cette seconde urgence avec comme axe majeur de travail celui de la circulation. Il pense que la rocade va pouvoir dégager de nombreuses possibilités. Il explique qu'une ville verte est une ville de moins en moins encombrée par les voitures.

Il souhaite que la Ville prenne des mesures fortes en multipliant par exemple les journées sans voiture, augmentant les parkings-relais avec navette et en développant la politique de piétonisation.

Pour conclure son propos, M. THOMAS évoque l'urgence démocratique car il à l'heure actuelle une défiance des citoyens à l'égard des politiques. La population est critique à l'égard de la verticalité qui éloignent toujours plus.

Il poursuit en mentionnant qu'à l'échelon local il faut s'efforcer de ne pas entrer dans une politique jupitérienne et au contraire construire une démocratie active. Il propose de consacrer un part du budget à des projets décidés par les habitants.

Le Maire lui répond que cette dernière proposition sera difficile à mettre en place, mais le rejoint sur l'inquiétude de la croissance qui risque d'être nulle. Il explique que c'est un débat d'orientations budgétaires prudent car il y a beaucoup d'incertitudes, mais il assume son choix politique.

En fin de cession, il convie les élus à se rendre aux commissions de préparation de budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20 H 35.

Secrétaire de Séance

Alexis FAIVRE